

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Notions élémentaires	5
1. Notions d'exercice d'imposition et de période imposable	5
2. Fraude fiscale et choix de la voie la moins imposée	7
2.1 Fraude fiscale.....	8
2.2 Choix de la voie la moins imposée.....	9
3. Disposition anti-abus de portée générale	10
3.1 Principes.....	10
3.2 Champ d'application.....	12
4. Notion de « besoins légitimes de caractère financier ou économique »	13
4.1 Principes.....	13
4.2 Champ d'application.....	13
5. Procédure de ruling	14
5.1 Décision et traitement.....	14
5.2 Contenu de la demande.....	16
5.3 Délai de réponse.....	16
5.4 Principales causes d'irrecevabilité des demandes.....	17
5.5 Matières exclues des décisions anticipées.....	17
5.6 Période de validité de la décision rendue.....	18
5.7 Causes de nullité ou de caducité.....	18
5.8 Publication des décisions anticipées.....	19
5.9 Contrôle des décisions rendues.....	19
6. Notion de PME	20
6.1 Droit des sociétés.....	20
6.2 Application à l'impôt des sociétés.....	21

CHAPITRE 1

Personnes morales assujetties à l'impôt des sociétés	25
1. Contribuables assujettis	26
1.1 Principes généraux.....	26
1.2 Avoir la personnalité juridique.....	27
1.3 Avoir son « siège réel » en Belgique.....	27
1.4 Se livrer à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif.....	31
2. Personnes morales exclues du champ d'application de l'impôt des sociétés ..	32
2.1 Intercommunales, structures de coopération, associations de projet, régies communales autonomes et autres associations...	34
2.2 Associations créées pour l'exploitation des ports.....	35
2.3 Office national du Ducreire.....	35
2.4 Compagnie belge pour le financement de l'industrie.....	35
2.5 Fonds de participation.....	36
2.6 Sociétés de transports.....	36
2.7 Sociétés d'épuration des eaux.....	37
2.8 Société Enabel, Agence belge de développement.....	37
2.9 Société Infrabel.....	37
2.10 Société de droit public à finalité sociale Apetra.....	37
3. Associations exclues conditionnellement de l'impôt des sociétés	38
3.1 Associations de défense des intérêts professionnels de leurs membres.....	39
3.2 Associations constituant le prolongement ou l'émanation de ces organisations.....	40
3.3 Associations gérant des fonds.....	41
3.4 Associations de dispense ou de soutien de l'enseignement.....	41
3.5 Associations organisant des foires ou des expositions.....	42
3.6 Associations de service d'aide aux familles.....	42
3.7 Associations agréées pour recevoir des dons exonérés d'impôt...	42
3.8 Fondations.....	43
4. Associations accomplissant des opérations n'ayant pas de caractère lucratif	44
4.1 Principes.....	44
4.1.1 Opérations isolées ou exceptionnelles.....	45

4.1.2 Placements de fonds récoltés dans l'exercice de la mission statutaire	46
4.1.3 Opérations qui constituent une activité ne comportant qu'accessoirement des opérations industrielles, commerciales ou agricoles ou ne mettant pas en œuvre des méthodes industrielles ou commerciales.....	46
4.2 Applications jurisprudentielles	49
5. De l'impôt des personnes morales à l'impôt des sociétés et vice versa	52
5.1 Capital libéré	53
5.2 Bénéfices antérieurement réservés	53
5.3 Plus-values de réévaluation et subsides	53
5.4 Frais ayant fait l'objet d'une provision antérieure	54
5.5 Moins-values sur les actifs et réductions de valeur antérieures	54
5.6 Amortissement et résultat sur cession d'actifs	54
5.7 Pertes antérieures.....	55
5.8 Réserves occultes	55
5.9 Impôt des sociétés à impôt des personnes morales.....	55
6. Entreprises d'insertion	56
7. Producteurs d'électricité	57
8. Sociétés d'investissement	57

CHAPITRE 2

Assiette de l'impôt des sociétés	61
1. Nature des revenus soumis à l'impôt des sociétés	62
2. Bénéfices imposables	63
2.1 Principes généraux.....	63
2.1.1 Introduction	63
2.1.2 Prédominance du droit comptable sur le droit fiscal.....	64
2.1.3 Rectification du bilan pour erreur matérielle.....	66
2.2 Qu'entend-on par bénéfices ?.....	69
2.2.1 Ceux qui proviennent de toutes les opérations traitées par les établissements des exploitations industrielles, commerciales ou agricoles ou à l'intermédiaire de ceux-ci...	69
A. Primes et subsides Régionaux.....	69
B. Créances	74

C. Acquisition d'actifs à titre gratuit ou à valeur inférieure à la valeur réelle	76
D. Remboursement de capital non imputable sur la valeur d'acquisition des actions	78
2.2.2 <i>Ceux qui proviennent de tout accroissement de la valeur des éléments d'actif affectés à l'exercice de l'activité professionnelle et de tout amoindrissement de la valeur des éléments du passif résultant de cette activité, lorsque ces plus-values et ces moins-values ont été, soit réalisées, soit exprimées dans les comptes, bilans ou inventaires</i>	79
A. Principes	79
B. Plus-values latentes.....	80
C. Plus-values exprimées	81
D. Condition d'intangibilité.....	84
E. Plus-values réalisées.....	87
F. Plus-values de restructuration.....	127
G. Tableau récapitulatif des plus-values.....	140
2.2.3 <i>Ceux qui proviennent d'éléments de l'actif sous-estimés ou d'éléments du passif surestimés, dans la mesure où la sous-estimation ou surestimation ne correspond pas respectivement à un accroissement ou à un amoindrissement, exprimé ou non, ni à des amortissements admissibles au point de vue fiscal..</i>	141
A. Principes	141
B. Sous-estimation des éléments de l'actif.....	142
C. Surestimation des éléments du passif.....	144
D. Traitement des réserves occultes	145
E. Exercice d'imposition pour lequel ces éléments sont imposables.....	147
2.3 Sont considérés comme bénéfiques	149
2.3.1 Principes.....	149
2.3.2 Profits de spéculations.....	149
2.3.3 <i>Sommes affectées au remboursement d'emprunts, à l'extension de l'entreprise ou à la plus-value des éléments de l'actif.....</i>	<i>150</i>
A. Remboursement d'emprunts.....	150
B. Extension de l'entreprise et plus-value sur les éléments de l'actif.....	150
2.3.4 <i>Réserves, fonds de prévision ou provisions quelconques, report à nouveau et toutes affectations analogues.....</i>	<i>151</i>

2.3.5	<i>Indemnités de réparation d'une réduction de l'activité professionnelle ou des bénéficiaires ou d'une perte de bénéficiaires</i>	152
2.4	Réductions de valeur et moins-values, et provisions pour risques et charges	152
2.4.1	<i>Principes</i>	152
2.4.2	<i>Réductions de valeur et moins-values</i>	153
A.	<i>Principes</i>	153
B.	<i>Réductions de valeur sur participations et valeurs de portefeuille</i>	154
C.	<i>Réduction de valeur sur créances et réduction de dette</i>	160
2.4.3	<i>Provisions pour risques et charges</i>	166
A.	<i>Régime antérieur au 1^{er} janvier 2018</i>	166
B.	<i>Régime à partir du 1^{er} janvier 2018</i>	171
C.	<i>Reprise de provision : taux de taxation</i>	173
D.	<i>Provision pour pécule de vacances</i>	173
E.	<i>Provision pour passif social statut unique</i>	174
2.5	Dispositions de droit interne belge relatives au transfert de bénéficiaires entre sociétés apparentées ou non	175
2.5.1	<i>Article 26 du Code des impôts sur les revenus</i>	176
A.	<i>Généralités – Origine de la disposition légale</i>	176
B.	<i>Règle générale</i>	176
C.	<i>Exception à la règle générale</i>	182
D.	<i>Trois exceptions à la clause échappatoire</i>	184
E.	<i>Régime de la preuve</i>	186
F.	<i>Régime du bénéfice fictif réincorporé à la base imposable de l'entreprise belge</i>	187
2.5.2	<i>Article 185 du Code des impôts sur les revenus</i>	188
A.	<i>Dispositifs hybrides</i>	188
B.	<i>Régime de pleine concurrence</i>	190
2.5.3	<i>Article 185/2 du Code des impôts sur les revenus CFC : imposition des bénéficiaires non distribués</i>	191
2.5.4	<i>Article 344, § 2, du Code des impôts sur les revenus</i>	193
A.	<i>Règle générale</i>	193
B.	<i>Charge de la preuve</i>	194
2.5.5	<i>Article 183bis du Code des impôts sur les revenus</i>	195
2.5.6	<i>Dispositions anti-abus belges et le droit fiscal international</i>	196

3. Frais professionnels	197
3.1 Principes généraux.....	197
3.2 Conditions de déduction des frais professionnels.....	198
3.2.1 <i>Les frais doivent se rattacher nécessairement à l'exercice de l'activité sociale</i>	198
A. Principes.....	198
B. Frais en lien avec des actes illicites.....	199
C. Lien avec l'objet social et théorie de la rémunération.....	200
3.2.2 <i>Les frais doivent avoir été faits ou supportés pendant la période imposable</i>	204
A. Effectivement payés ou supportés pendant la période imposable.....	204
B. Ont acquis le caractère de dettes ou pertes certaines et liquides et ont été comptabilisées comme telles.....	205
C. Matching principle.....	206
3.2.3 <i>Les frais doivent avoir été faits ou supportés en vue d'acquies ou de conserver des revenus imposables</i>	207
3.2.4 <i>Les frais doivent être prouvés par des documents probants ou autres moyens de preuve</i>	209
3.3 Frais professionnels déductibles.....	212
3.3.1 Loyer et charges locatives.....	212
3.3.2 <i>Intérêts de capitaux empruntés à des tiers et engagés dans l'exploitation, et toutes charges, rentes ou redevances analogues relatives à celle-ci</i>	213
A. Principes.....	213
B. Intérêts exagérés.....	213
C. Requalification des intérêts en dividendes.....	215
D. Non-déduction des intérêts payés à des tiers « suspects ».....	220
E. Surcoûts d'emprunts.....	222
3.3.3 <i>Traitements et salaires des employés et des ouvriers, dirigeants d'entreprise, y compris les dépenses connexes</i>	226
A. Principes.....	226
B. Avantages non récurrents liés aux résultats.....	228
C. Primes bénéficiaires des travailleurs.....	230
D. Management Fees.....	233
E. Tantièmes.....	236
F. Rémunérations reçues d'une société étrangère liée.....	238

3.3.4 Pensions, rentes et allocations en tenant lieu, attribuées en exécution d'une obligation contractuelle	238
3.3.5 Amortissements	240
A. Principes	240
B. Début et fin d'amortissement	241
C. Biens amortissables	243
3.3.6 Impôts, taxes et rétributions.....	254
A. Impôts fédéraux.....	254
B. Impôts, taxes et rétributions régionaux.....	255
3.3.7 Frais déductibles à 120 %.....	260
A. Frais de transport collectif.....	260
B. Frais de sécurisation.....	262
C. Frais de cycle et speed pedelec pour les membres du personnel.....	263
D. Frais d'utilisation de véhicules sans émission de CO ₂	264
3.4 Paiements à des bénéficiaires établis à l'étranger soumis à un régime fiscal de faveur.....	265
3.4.1 Principes.....	265
3.4.2 Déclaration des paiements effectués vers certains États	266
3.4.3 Non-déduction en frais professionnels des paiements à certains États.....	270
3.4.4 Non-déduction des paiements effectués dans le cadre d'un dispositif hybride	271
A. Principes	271
B. Double déduction.....	272
C. Déduction/non-inclusion	273
D. Dispositifs hybrides importés	275
E. Doubles ou multiples déductions dont est susceptible de bénéficier une société résidente qui est également considérée comme une société résidente par une ou plusieurs autres juridictions.....	275
3.4.5 Présomption de non-déduction pour certains frais.....	276
A. Principes	276
B. Conditions d'application — Charge de la preuve.....	276
3.5 Charges ou sommes non justifiées	278
3.5.1 Principes.....	278
3.5.2 Dépenses visées	279
A. Principes	279

B. Sommes versées aux tiers visées à l'article 57, 1 ^o , du CIR.....	280
C. Sommes versées aux tiers visées aux articles 57, 2 ^o et 3 ^o , et 195, § 1 ^{er} , du CIR.....	282
3.5.3 Bénéfices dissimulés.....	282
3.5.4 Avantages financiers ou de toute nature.....	284
3.5.5 Exceptions.....	284
A. Déclaration régulière par le bénéficiaire.....	284
B. Identification du bénéficiaire : délai de 2 ans et 6 mois.....	285
C. Réintégration des bénéfices dissimulés.....	287
3.5.6 Sommes non visées.....	287
3.5.7 Taux de la cotisation spéciale.....	290
3.5.8 Déduction comme frais professionnels.....	291
3.5.9 Formalités à accomplir.....	291
3.6 Dépenses non déductibles.....	292
3.6.1 Intérêts exagérés.....	292
3.6.2 Intérêts payés à des tiers suspects.....	292
3.6.3 Impôts et sommes versées à valoir sur l'impôt.....	292
3.6.4 Escompte de dettes.....	292
3.6.5 Libéralités.....	294
3.6.6 Frais de vêtements professionnels.....	294
3.6.7 Frais de réception et cadeaux d'affaires.....	296
3.6.8 Frais de restaurant.....	298
3.6.9 Frais de voiture.....	299
A. Principes.....	299
B. Limites de déduction et frais visés.....	300
C. Impact de l'avantage de toute nature et de l'allocation de mobilité.....	304
D. Modifications à partir de l'exercice d'imposition 2021...	306
3.6.10 Amendes, confiscations et autres pénalités.....	309
A. Régime applicable jusqu'à l'exercice d'imposition 2020.....	309
B. Modifications applicables à partir de l'exercice d'imposition 2021.....	313
3.6.11 Sommes non déductibles consacrées à l'attribution d'avantages sociaux au personnel.....	313

3.6.12 Frais professionnels non déductibles sans être des avantages sociaux.....	322
A. Titres-repas électroniques pour les travailleurs et dirigeants d'entreprise	322
B. Bons de paiement, chèques-cadeaux et chèques-surprises	324
C. Chèques-cadeaux octroyés dans le domaine du sport et de la culture.....	325
D. Écochèques.....	326
3.6.13 Exclusion des frais dont le caractère professionnel est contestable	327
A. Frais résultant de la chasse, de la pêche, de yachts ou autres bateaux de plaisance et de résidence de plaisance ou d'agrément.....	327
B. Frais dépassant de manière déraisonnable les besoins professionnels.....	328

CHAPITRE 3

Détermination du revenu imposable : les 14 opérations de la déclaration fiscale

1. Principes	334
2. Première opération : détermination des bénéfiques imposables	334
2.1 Notions de capital et de capital libéré.....	335
2.2 Réserves	337
2.2.1 Principes.....	337
2.2.2 Bénéfiques réservés imposables.....	338
A. Réserves incorporées au capital et primes d'émission imposables (+) (-).....	339
B. Quotité imposable des plus-values de réévaluation.....	341
C. Réserve légale	341
D. Réserves indisponibles.....	341
E. Réserves disponibles	341
F. Bénéfice ou perte reporté(e) (+) (-)	342
G. Réserve de liquidation	342
H. Provisions imposables.....	344
I. Autres réserves figurant au bilan.....	344
J. Autres réserves imposables (+) (-)	344
K. Réserves occultes.....	344

L. Majorations et diminutions de la situation de début des réserves.....	345
2.2.3 Bénéfices réservés exonérés.....	347
A. Détail du cadre « Bénéfices réservés exonérés ».....	347
B. Réserve d'investissement.....	352
C. Œuvres audiovisuelles, scéniques et jeux vidéo agrées tax shelter.....	355
2.3 Dépenses non admises.....	361
2.4 Dividendes distribués.....	366
A. Dividendes ordinaires.....	366
B. Acquisition d'actions ou parts propres.....	371
C. Partage partiel de l'avoir social en cas de décès, démission ou exclusion d'un associé.....	377
D. Partage de l'avoir social.....	377
2.5 Résultat fiscal de la première opération.....	380
2.5.1 Éléments du résultat sur lesquels s'applique la limitation de déduction.....	383
3. Deuxième opération : ventilation des bénéfices selon leur provenance.....	386
3.1 Principes.....	386
3.2 Répartition des bénéfices totaux suivant leur provenance.....	387
3.2.1 Principes.....	387
3.2.2 Bénéfice imposable ou perte de chacun des établissements.....	387
3.2.3 Pertes.....	388
4. Troisième opération : déduction des éléments non imposables.....	391
4.1 Libéralités exonérées.....	391
4.2 Exonérations pour personnel.....	394
4.2.1 Exonération pour personnel supplémentaire affecté aux exportations ou à la gestion intégrale de la qualité.....	394
4.2.2 Exonération pour personnel supplémentaire dans les PME.....	396
4.2.3 Exonération pour bonus de tutorat.....	397
4.2.4 Passif social en vertu du statut unique.....	398
A. Principes.....	398
B. Conditions.....	399
4.3 Exonération des indemnités régionales compensatoires de pertes de revenus en cas de travaux publics.....	401
4.4 Autres éléments non imposables.....	401

5. Quatrième opération : déduction des revenus définitivement taxés et des revenus mobiliers exonérés	402
5.1 Principes.....	402
5.2 Revenus susceptibles d'être déduits au titre de revenus définitivement taxés	403
5.2.1 Revenus d'actions ou parts	403
5.2.2 Plus-values afférentes à des « actions ou parts » dans les sociétés belges ou personnes morales y assimilées ou dans les sociétés étrangères appelées plus communément les « bonis de liquidation ».....	403
5.2.3 Autres	404
5.3 Conditions.....	404
5.3.1 Exigence d'une participation minimale.....	404
5.3.2 Participations détenues en pleine propriété pendant un an ...	406
5.4 Exclusions : les catégories de sociétés distributrices qui entraînent la perte du régime des RDT dans le chef de la société belge bénéficiaire des dividendes	406
5.4.1 Sociétés distributrices qui ne sont pas assujetties à l'impôt des sociétés ou à un impôt étranger analogue à cet impôt ou qui sont établies dans un pays dont les dispositions du droit commun en matière d'impôts sont notablement plus avantageuses qu'en Belgique.....	406
5.4.2 Sociétés de financement, les sociétés de trésorerie ou les sociétés d'investissement qui bénéficient, dans le pays où elles sont établies, d'un régime fiscal exorbitant du droit commun (Antilles néerlandaises, Jersey, Liechtenstein, Luxembourg, Uruguay) et les sociétés immobilières d'investissement (sicafi et SIR).....	409
A. Sociétés de financement, trésorerie et d'investissement mobiliers visées	409
B. Exceptions.....	410
C. Sociétés immobilières d'investissement	411
5.4.3 Sociétés qui recueillent des revenus étrangers qui bénéficient à l'étranger d'un régime d'imposition distinct exorbitant du droit commun.....	412
5.4.4 Sociétés disposant d'établissements étrangers qui sont assujettis à un régime de taxation notablement plus avantageux qu'en Belgique	413
5.4.5 Sociétés, autres que les sociétés d'investissement, qui redistribuent des dividendes qui ne satisfont pas à concurrence de 90 % au moins aux conditions de déduction susvisées.....	414

5.4.6 Sociétés qui déduisent ou peuvent déduire les dividendes distribués de leurs bénéficiaires – anti-hybride	414
5.4.7 Disposition anti-abus	415
5.5 Montants à prendre en considération au titre de revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés	418
5.6 Non-déductibilité des RDT sur les dépenses non admises	418
5.7 Mécanisme de déduction des revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés	422
6. Cinquième opération : déduction des revenus de brevets	425
6.1 Principes	425
6.2 Notion de brevets	426
6.3 Notion de revenus de brevets	427
6.4 Formalités et report de déduction	428
7. Sixième opération : déduction des revenus d'innovation	429
7.1 Actifs visés	429
7.2 Calcul de la déduction	430
7.3 Exonération conditionnelle pour demandes en cours	434
7.4 Report de déduction	434
7.5 Documentation	434
8. Septième opération : déduction pour investissement	435
8.1 Principes	435
8.2 Déduction de base	436
8.3 Investissements bénéficiant d'autres taux de déduction	437
8.3.1 Déduction majorée	437
A. Investissements économiseurs d'énergie	437
B. Investissements pour la recherche et le développement de produits nouveaux et de technologies avancées	437
C. Investissements en système d'extraction ou d'épuration d'air dans le secteur Horeca	438
D. Brevets	439
E. Investissements numériques	439
8.3.2 Autres taux	440
A. Investissements de recyclage	440
B. Investissements « en sécurisation »	440
8.4 Modalités	441
8.5 Choix avec le crédit d'impôt	442

8.6 Report dans le temps.....	442
8.7 Taux applicables : exercices d'imposition 2019, 2020 et 2021..	442
8.8 Déchéance du report de déduction.....	443
8.9 Adresses utiles.....	443
8.9.1 Investissements économiseurs d'énergie.....	443
A. Région flamande.....	443
B. Région wallonne.....	444
C. Région de Bruxelles-Capitale.....	444
8.9.2 Investissements pour la recherche et le développement respectueux de l'environnement.....	444
A. Région flamande.....	444
B. Région wallonne.....	444
C. Région de Bruxelles-Capitale.....	445
9. Huitième opération : déduction des transferts intragroupes	445
9.1 Principes.....	445
9.2 Conditions.....	446
9.3 Mécanisme de déduction.....	448
10. Corbeille fiscale ou base imposable minimale	449
11. Neuvième opération : déduction pour capital à risque incrémentale de l'exercice	450
11.1 Principes.....	450
11.2 Sociétés bénéficiaires.....	452
11.3 Base de calcul de la déduction.....	453
11.3.1 Participations.....	454
11.3.2 Corrections anti-abus.....	455
11.3.3 Plus-values de réévaluation, stock diamantaires, crédits d'impôt pour recherche et développement et subsides en capital.....	457
11.3.4 Corrections complémentaires.....	457
11.4 Taux de la déduction.....	458
11.5 Déduction sur capital supplémentaire d'établissements stables à l'étranger.....	459
11.6 Formulaire.....	460
12. Dixième opération : report de déduction des revenus définitivement taxés	461
13. Onzième opération : report de déduction pour revenus d'innovation	463

14. Douzième opération : déduction des pertes antérieures	463
14.1 Principes	463
14.2 Régime spécial des pertes pour l'agriculture	464
14.3 Non-déductibilité des pertes antérieures en cas de prise ou de changement de contrôle	465
14.4 Limitation de la déduction des pertes après restructuration	465
14.5 Limitation de la déduction des pertes des établissements étrangers ou actifs situés à l'étranger	466
14.6 Pertes récupérables	466
15. Treizième et quatorzième opérations : report déduction capital à risque illimitée et sur sept ans	467
16. Non-déductibilité en cas de prise ou de changement de contrôle	469
17. Non-déductibilité sur les suppléments de base imposable établis suite à un contrôle fiscal	473
18. Base imposable	474

CHAPITRE 4

Calcul de l'impôt	477
1. Taux ordinaires	478
1.1 Principes	478
1.2 Taux de base — Taux réduit	478
1.3 Exclusion du taux réduit	479
2. Taux particuliers	482
3. Taux préférentiels sur prélèvement des réserves immunisées	484
4. Imputation des précomptes	487
4.1 Précompte mobilier	487
4.1.1 Principes	487
4.1.2 Précompte mobilier sur les intérêts perçus	488
A. Régime d'imputation	488
B. Exonération de précompte mobilier sur intérêts et redevances	489
4.1.3 Précompte mobilier sur les dividendes perçus	491
A. Taux du précompte mobilier	491
B. Régime de l'imputation du précompte mobilier	493
C. Régime de l'exonération de dividendes mère-filiale	494
4.2 Quotité forfaitaire d'impôt étranger	496

4.3	Crédit d'impôt pour la recherche et le développement.....	499
	A. Option	499
	B. Crédit d'impôt unique ou étalé	499
	C. Condition et remboursement.....	500
	D. Imputation et restitution	500
	E. Régime transitoire	500
	F. Changement de contrôle.....	501
	G. Apport, fusion, scission.....	501
	H. Formalités	501
4.4	Cadre Précomptes imputables	502
5.	Versements anticipés	503
5.1	Principes.....	503
5.2	Sort réservé aux précomptes et versements anticipés	505
5.3	Mesure spéciale Covid-19	506
6.	Cotisation distincte sur dépenses non justifiées, bénéfices dissimulés et avantages financiers et autres cotisations	507
7.	Fairness tax	508
8.	Base imposable minimum forfaitaire	508
9.	Régime diamant	509
9.1	Principes.....	509
9.2	Modalités d'application.....	510
9.3	Seuil minimal du revenu imposable	511
9.4	Rémunération minimale à allouer aux dirigeants d'entreprise.....	511
9.5	Commerce de diamants sincère et habituel.....	513
10.	Base de l'impôt à la sortie	513

ANNEXES

Annexe 1. Relevé n° 275.1 : Formulaire de déclaration à l'impôt des sociétés exercice d'imposition 2020	517
Annexe 2. Relevé n° 204.3 : Réductions de valeur pour pertes probables et des provisions pour risques et charges	531
Annexe 3. Relevé n° 275A : Réserve de liquidation	535
Annexe 4. Relevé n° 275B : Exonération des plus-values sur navires	539
Annexe 5. Relevé n° 275K : Taxation étalée des plus-values sur certains titres	541
Annexe 6. Relevé n° 276K : Taxation étalée des plus-values sur immobilisations incorporelles et corporelles	544

Annexe 7. Relevé n° 276N : Exonération des plus-values sur véhicules d'entreprises	548
Annexe 8. Relevé n° 276P : Exonération des plus-values sur bateaux de navigation intérieure destinés à la navigation commerciale	552
Annexe 9. Relevé n° 275C : Déduction pour capital à risque	556
Annexe 10. Relevé n° 275F : Déclaration des paiements effectués vers des états qui n'appliquent pas substantiellement et effectivement le standard de l'OCDE d'échange d'informations ou vers des états à fiscalité inexistante ou peu élevée	562
Annexe 11. Relevé n° 275P : Déduction pour revenus de brevets	564
Annexe 12. Relevé n° 275R : Réserve d'investissement	567
Annexe 13. Relevé n° 275U : Déduction pour investissement	569
Annexe 14. Relevé n° 275W : Crédit d'impôt pour recherche et développement	579
Annexe 15. Relevé n° 276T : Exonération pour personnel supplémentaire	582
Annexe 16. Relevé n° 276W1 : Exonération pour personnel supplémentaire affecté à la recherche scientifique	590
Annexe 17. Relevé n° 276W2 : Exonération pour personnel supplémentaire affecté au développement du potentiel technologique de l'entreprise	592
Annexe 18. Relevé n° 276W3 : Exonération pour personnel supplémentaire affecté comme chef de service des exportations	594
Annexe 19. Relevé n° 276W4 : Exonération pour personnel supplémentaire affecté comme chef de service de la section Gestion intégrale de la qualité	596
Annexe 20. Relevé n° 275 INNO : Revenus d'innovation	598
Annexe 21. Relevé n° 328K : Immobilisations à amortir de manière dégressive	605
Annexe 22. Relevé n° 328L : Immobilisations pour lesquelles il est renoncé à l'amortissement dégressif	606
Annexe 23. Relevé n° 275 LF : Fichier principal prix de transfert	607
Annexe 24. Relevé n° 275 COV : Exonération temporaire en vue de renforcer la solvabilité et les fonds propres suite à la pandémie Covid-19	615
Annexe 25. Relevé n° 275 CTIG : Convention de transfert intra-groupe	619